RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



DOCUMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site https://doc-datafoncier.cerema.fr/, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées…), le lecteur est invité à consulter le site https://datafoncier.cerema.fr

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boite datafoncier@cerema.fr

Table des matières

- Alimentation de Cartofriches
 - Un premier pré-repérage à l'échelle nationale
 - Principe de Cartofriches : consolider au maximum des informations locales

Alimentation de Cartofriches

Un premier pré-repérage à l'échelle nationale

Les travaux effectués par le Cerema pour constituer un premier inventaire national ont permis de démontrer la possibilité de pré-identifier une partie des friches. Afin de constituer une base nationale de pré-recensement des friches, le Cerema s'est appuyé sur deux sources de données, BASOL et BASIAS sur les sites et sols potentiellement pollués et les anciens sites d'activité.

Sont également présents les sites candidats des appels à projets du fonds friches, et du fonds vert (mesure « recyclage foncier »).
Enfin, Cartofriches intègre les résultats d'une étude lancée en 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique afin d'établir une liste des friches industrielles et urbaines susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques. Cette étude pilotée par l'ADEME, et réalisée par le groupement Cerema-TECSOL après un travail collaboratif avec les services régionaux et départementaux (DDT(M), DEAL, DREAL, DRIEAT), et après avis des communes concernées, a identifié 859 sites propices à l'implantation de centrales photovoltaïques.

Cette première identification a aussi montré les limites de l'approche nationale. En effet, sur un sujet aussi complexe que les friches, les bases nationales manquent d'exhaustivité et de mise à jour. La comparaison de la base nationale avec des inventaires locaux met en évidence l'absence de définition réglementaire d'une friche, et le peu de mise à jour de certaines informations nationales.

Ainsi, si une base nationale permet d'avoir des informations homogènes sur le territoire métropolitain, une base de données consolidées nécessite la contribution large de nombreux acteurs proches du terrain, et l'agglomération de données issues d'observatoires locaux.

Principe de Cartofriches : consolider au maximum des informations locales

Ainsi, Cartofriches accorde une place importante aux remontées d'informations locales, en intégrant l'ensemble des observatoires locaux des friches ayant souhaité verser leurs données à l'inventaire national.

La liste des observatoires locaux contribuant à Cartofriches est disponible sur le site artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/agir-et-etre-accompagne/cartofriches/observatoires-locaux.